



SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 23 AVRIL 2018

n°13-2018

OUVERTURE D'UN POSTE POUR L'ACCUEIL D'UN APPRENTI (FORMATION BPJEP'S)

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **LUNDI 23 AVRIL 2018 à 16 heures** à **SAINT-LO au pôle hippique** (salle de la Madeleine) sur convocation du 13 avril 2018.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

ETAIENT PRÉSENTS :

Titulaires

Mme Malika CHERRIERE

Mme Florence MAZIER

M. Jean-Manuel COUSIN

M. André DENOT

M. Jean-Claude BRAUD

M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE

M. Loïc RENIMEL

M. François BRIERE

Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL

Conseillère régionale, 1^{ère} vice-présidente du SMPH,

Conseillère régionale

Conseiller régional

Conseiller départemental, Président du SMPH

Conseiller départemental, 4^{ème} vice-président du SMPH

Conseiller départemental

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo, 2^{ème} vice-président du SMPH,

Maire de Saint-Lô, 3^{ème} vice-président du SMPH

Conseillère municipale de Saint-Lô

Suppléant

M. Mickaël GRANDIN

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

ETAIENT EXCUSES :

Titulaire

M. Gilles QUINQUENEL

Président de Saint-Lô Agglo

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Pôle Hippique proposant de recourir au dispositif d'apprentissage permettant à des jeunes de 16 à 25 ans d'accéder à des qualifications sanctionnées par un diplôme de niveau V (CAP-BEP) à I (Ingénieur) ;

Vu les conditions de rémunération des apprentis, déterminée en fonction de l'âge, du niveau de diplôme préparé et de la progression dans le cursus,

LE COMITÉ DU SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ,

Après en avoir délibéré,

- se prononce sur le principe du recours à l'apprentissage ;
- décide la création d'un poste permettant d'accueillir, à compter du 1^{er} septembre 2018, un apprenti en formation préparatoire au BPJEP'S en 2 ans

Pour extrait conforme,

Le Président du Syndicat Mixte,



André DENOT

